

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
LDP - Laboratoire de droit privé

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université Paris-Est Créteil

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E



Au nom du comité d'experts :

Jean-Philippe Lhernould, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : Jean-Philippe Lhernould, Université de Poitiers

Experts : M. Karl Lafaurie, Université de Limoges, représentant CNU 01
M. Jean-Philippe Lhernould, Université de Poitiers
M. Jean-Christophe Saint-Pau, Université de Bordeaux

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquiet-Briand

REPRÉSENTANTE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Carole Henique-Greciet, Vice-Présidente Recherche, Université Paris-Est Créteil

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Laboratoire de Droit Privé
- Acronyme : LDP
- Label et numéro : [absence d'accréditation ministérielle]
- Composition de l'équipe de direction : M. Frédéric Bicheron, directeur de l'unité, Mme Marie-Alice Chardeaux, directrice adjointe, M. Johan Ménichetti, agent administratif en charge de toutes les questions logistiques du laboratoire.

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Comme sa dénomination l'indique, l'unité a vocation à couvrir le champ du droit privé tout en mettant l'accent sur plusieurs axes : 1/ Les personnes et la famille ; 2/ Le patrimoine et l'entreprise ; 3/ Le contrat et les obligations ; 4/ Le numérique et les nouvelles technologies. Deux axes transversaux complètent la structuration thématique : a/ La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ; b/ L'intelligence artificielle (l'IA). L'unité marque également son attachement au droit pénal, en passe de devenir de manière formalisée un nouvel axe de recherche.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'unité a pour particularité de faire l'objet de sa première évaluation, puisqu'elle a été créée en 2020 par suite de la scission du MIL (« Marchés Institutions Libertés ») en deux entités distinctes. Cette restructuration fait suite à un mouvement, en sens inverse, consistant à fusionner, en 2015, toutes les équipes de recherche de la faculté de droit en une seule unité, le MIL. La création du LDP vise à permettre un développement plus cohérent des activités de recherche en droit privé.

L'unité est située dans les locaux de la faculté de droit à Créteil, localisée au 61 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil. Elle y dispose de deux salles de travail pourvues d'une large documentation, de matériels informatiques permettant d'accéder aux différentes bases de données juridiques et de photocopieuses/scanners à la libre disposition des chercheurs.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité entretient des liens scientifiques permanents et forts avec le MIL (Marchés, Institutions, Libertés), unité de la faculté de droit dont elle est l'émanation depuis la scission intervenue en 2020, et avec lequel elle partage une partie de ses locaux et de son personnel permanent.

L'unité établit des liens scientifiques avec des institutions universitaires françaises ou étrangères dans le cadre de l'organisation de colloques, dont l'Ecole normale supérieure, Sciences Po Paris, l'Université de Dakar, l'Université de Tokyo et l'Université de Florence.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	12
Maitres de conférences et assimilés	14
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	26
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0

Doctorants	17
Sous-total personnels non permanents en activité	17
Total personnels	43

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non-tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UPEC	26	0	0
Total personnels	26	0	0

AVIS GLOBAL

L'atout principal de l'unité, composée de 25 enseignants-chercheurs, tient au rayonnement de certains membres dont les publications sont à la fois nombreuses et de qualité. Il est notamment fait état de la publication de 83 articles dans des revues, 24 ouvrages, 68 chapitres d'ouvrages et 37 notices d'encyclopédie. Parmi ces publications, il est possible de citer des manuels renommés, parmi lesquels Droit d'auteur et droits voisins (LexisNexis, 6e éd., 2020) ou encore trois autres ouvrages, en l'occurrence Droit des sûretés, (LGDJ, 16e éd., 2022) ; Droit des régimes matrimoniaux (LGDJ, 9e éd., 2023) et enfin la rédaction récente d'un ouvrage de Droit des biens (LexisNexis, 2e éd., 2023).

En termes de travaux collectifs, le fait marquant de l'unité aura été le projet de recherche La transition écologique du droit économique, réponse à un appel d'offre fructueux financé par l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ), l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris Nord, doté de 70 K€. Associant 30 chercheurs, ce projet s'est traduit par la tenue de trois colloques en lien avec la thématique, l'un d'entre eux portant sur le droit économique de l'environnement : acteurs et méthodes (juin 2022), un autre, sur la transition écologique et l'enseignement du droit économique (octobre 2023). Il est important de noter que ce projet de recherche se situe en dehors des axes de l'unité.

L'unité apparaît ainsi, pour la période évaluée, comme très majoritairement la somme de projets individuels, les seuls travaux collectifs, mis à part le projet de recherche évoqué ci-dessus, prenant la forme de conférences et ouvrages corédigés.

Par ailleurs, en l'état, les quatre axes (personnes et famille, patrimoine et entreprise, contrat et obligations, numérique et nouvelles technologies) constituent un mélange de champs disciplinaires et d'axes à proprement parler qui s'articulent, de manière peu claire, avec deux axes transversaux — responsabilité sociétale des entreprises et intelligence artificielle.

Sur le plan de la gouvernance, sans qu'il s'agisse de nuire à la souplesse dont une unité de cette taille a besoin, l'unité n'adopte pas systématiquement une approche institutionnelle. Des améliorations dans les pratiques doivent être envisagées, évolution qui pourrait être combinée avec une révision des règles de fonctionnement. En particulier, l'unité veillera à associer les doctorants de manière effective (deux représentants pouvant suffire), à formaliser le vote d'un budget ou à tout le moins d'un cadrage budgétaire (qui devra refléter les orientations stratégiques définies collectivement), et plus largement à suivre les statuts qui organisent son fonctionnement. Prévoir une implication plus grande des membres, par exemple, en désignant des porteurs de projet pourrait être une piste à suivre.

Il résulte de l'ensemble de ces observations que l'unité, probablement parce qu'elle a été très récemment créée (2020), n'a pas encore exploité le potentiel qu'elle incarne sur le plan scientifique. Elle devra impérativement profiter de la prochaine période d'évaluation pour se définir une véritable identité et développer une dynamique de recherche proprement collective. Ces évolutions devront être pensées en lien avec les thématiques de recherche de l'établissement, dont plusieurs d'entre elles entrent en résonance avec les compétences des membres de l'unité.

Il appartiendra à la direction de l'unité, éventuellement avec l'aide d'une commission scientifique créée en son sein, d'élaborer cette stratégie de recherche en partant d'une approche moins disciplinaire et plus thématique. Cela pourrait conduire l'unité à se restructurer, jusqu'à envisager un changement de nom afin d'abandonner celui, générique, du « Laboratoire de Droit Privé » pour se distinguer d'autres unités de recherche

comparables dans d'autres universités.

Avec le soutien actif de l'établissement et en utilisant le personnel d'appui mis à sa disposition, l'unité devra notamment mener une politique active de réponse à des appels à projets, en premier lieu ceux ouverts par l'établissement. La réponse à des appels à projets devra faire partie des priorités de l'unité et être formalisée en tant que telle. En construisant de tels projets, l'unité renforcera sa crédibilité, son rayonnement et augmentera ses moyens financiers. L'unité dégagera de nouvelles marges de manœuvre et pourra, par exemple, financer des contrats doctoraux ou post-doctoraux et inviter des professeurs d'universités étrangères. Elle pourra développer une politique de communication moderne portant sur ses activités.

L'unité devra redéfinir sa politique doctorale afin de relever le nombre de doctorants, trop faible en l'état au regard de la composition de l'unité. Elle devra réfléchir à une meilleure articulation entre Masters et recherche ainsi qu'à un accompagnement collectif des doctorants qui, en l'état, est insuffisant. Cela passe par des actions diverses : organisation de manifestations scientifiques doctorales, ateliers doctoraux, implication des doctorants dans des conférences réunissant des enseignants-chercheurs, incitation à la constitution d'une association des doctorants, clarification des conditions dans lesquels les doctorants participent à la vie institutionnelle de l'unité, clarification des modalités de prise en charge des frais de déplacement... Il est également nécessaire de définir une politique visant à rendre le doctorat plus attractif : financements par des conventions CIFRE, définition des sujets de thèse en lien avec les priorités stratégiques de l'unité, recherche de doctorants en dehors de l'établissement par des procédures d'appel d'offres, notamment. La mise en place d'une politique doctorale pourrait justifier que cette mission soit confiée à un/une collègue de l'unité.

Au regard du fort impact sociétal de ses activités, l'unité devra s'engager dans la conclusion de partenariats formalisés avec des institutions et des entreprises, ou s'inscrire dans des partenariats déjà formalisés par la faculté de droit pour valoriser la recherche. À cet égard, les efforts entrepris en fin de période d'évaluation (mise en place de relations avec le tribunal judiciaire local, avec le barreau du Val de Marne) doivent être consolidés.

De la même manière, l'unité doit impérativement renforcer son ancrage sur le territoire, notamment en imaginant des actions ouvertes à tous les publics. Certaines initiatives existent déjà (déplacement dans des lycées pour vulgariser le droit, intervention dans des associations d'aidants familiaux). Elles devront se fonder dans une stratégie globale que l'unité doit définir. Pour renforcer son ancrage territorial, l'unité devrait s'inscrire dans la politique menée par l'établissement.

En somme, l'unité ne peut pas envisager l'avenir en se repliant sur ses productions individuelles. Elle devra exploiter son potentiel scientifique et profiter de cette seconde période quadriennale d'existence afin de s'asseoir en tant qu'unité de recherche, ce qui suppose une prise de conscience de la direction et de ses membres accompagnée d'une volonté de construire une stratégie déterminée collectivement, avec une gouvernance renouvelée et plus stratégique pour atteindre les objectifs qui auront été définis en commun.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Sans objet.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité met en avant le souci de ne pas entraver la liberté individuelle de ses membres tout en encourageant les actions collectives. Dans ce contexte et en lien avec les spécialités thématiques de ses membres, la recherche est organisée en quatre axes : personnes et famille, patrimoine et entreprise, contrat et obligations, numérique et nouvelles technologies. Ces axes constituent un mélange de champs disciplinaires et d'axes à proprement parler. Ils s'articulent avec deux axes transversaux — responsabilité sociétale des entreprises et intelligence artificielle. Outre le fait que l'articulation entre les quatre axes et les axes transversaux est confuse, l'unité devra réfléchir à un affichage moins thématique et plus dynamique afin de se définir une identité.

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité dépend principalement de la dotation financière de l'établissement, laquelle apparaît en baisse significative au fil des années, passant notamment de 31 682 € à 25 000 € entre 2022 et 2023. Des financements complémentaires correspondant à des appels à projets semblent exister, mais ils ne sont pas intégrés dans le budget. Même si l'unité n'exprime pas de difficultés d'ordre financier, son développement devrait passer par la recherche de fonds complémentaires. Sur le plan humain, l'unité dispose de forces conséquentes en matière de recherche. Elle est composée de 25 enseignants-chercheurs, en parité entre les corps de professeur et de maître de conférences. En contraste, l'unité dispose de moyens administratifs limités, l'équivalent d'un agent de catégorie B à mi-temps que, paradoxalement, elle ne sollicite que très peu.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité est structurée autour d'une direction bicéphale qui respecte la parité de genre. La direction s'appuie sur un conseil de laboratoire composé de façon à représenter l'ensemble des parties prenantes à la recherche (enseignants-chercheurs, doctorants, personnel d'appui à la recherche). Cette organisation est satisfaisante en théorie, mais elle devrait être suivie de manière plus rigoureuse dans les faits, et mieux associer les doctorants.

1 / L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité soutient les initiatives individuelles de recherche, quelles que soient les formes prises (organisation de colloques, publications d'ouvrages, soutenance de HDR). Le soutien apporté est non seulement financier mais aussi organisationnel, par exemple par la prise de contact avec des éditeurs pour la publication d'ouvrages ou d'articles.

L'unité exprime une volonté d'inscrire sa recherche dans la politique définie par l'établissement, les axes transversaux identifiés — responsabilité sociétale des entreprises, intelligence artificielle — reflétant cet objectif.

Points faibles et risques liés au contexte

Les activités proprement collectives de recherche, par exemple sous forme de projets mis en œuvre dans le cadre d'appels d'offres internes ou externes à l'établissement, ne font pas partie des objectifs de l'unité. Hormis un projet actif dans un champ qui ne figure dans aucun des axes de l'unité, il n'y a pas de tentative de réponse à des appels d'offres.

Les quatre axes de recherche principaux sont un mélange de champs disciplinaires et d'axes à proprement parler. Leur articulation avec les deux axes transversaux aurait besoin d'être clarifiée. L'unité mériterait de réfléchir à un affichage moins thématique et plus dynamique afin de définir son identité.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sur le plan financier, le budget de l'unité, essentiellement constitué de la dotation de l'établissement, lui permet de mener ses actions.

Sur le plan humain, l'unité dispose d'un nombre de chercheurs conséquent et stable, effectif qui se renouvelle de manière régulière malgré les départs suscités par des mutations, promotions ou retraite. Avec 12 Professeurs et 13 maitres de conférences, dont un certain nombre sont de forts publiants, l'unité dispose des moyens pour alimenter les axes thématiques et transversaux.

Points faibles et risques liés au contexte

Les ressources financières, dont plus d'un tiers est absorbé par la documentation, ne sont pas suffisantes pour envisager des actions de recherche plus ambitieuses et innovantes, ni de mener une politique de communication plus moderne.

L'unité ne capte pas suffisamment de ressources propres pour être en mesure de financer des chercheurs, par exemple des post-doctorants ou des professeurs invités. L'insuffisance de ressources ne permet pas d'envisager des actions innovantes, par exemple en matière de valorisation, de diffusion, de communication ou de vulgarisation de la recherche.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Dans la limite de ses compétences, l'unité est sensible aux questions de genre, aussi bien dans sa composition que lors des actions menées.

L'unité est sensible à l'évolution de carrière des collègues, que ce soit à travers l'encouragement à mener des travaux de recherche, à préparer l'HDR ou le financement de la diffusion de celle-ci.

Points faibles et risques liés au contexte

Le corps des professeurs est en grande majorité composé d'hommes (75%).

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

De nombreux membres de l'unité possèdent une réelle notoriété scientifique qui rejaillit indirectement sur l'unité. Par ailleurs, celle-ci accompagne la carrière de ses membres en valorisant l'HDR. L'unité a soutenu

un projet de recherche qui a donné lieu à un appel d'offre fructueux. Créée récemment, l'unité possède pourtant une attractivité encore relative. Pour la renforcer, l'unité devra envisager une stratégie plus collective fondée sur la définition d'une identité et un rayonnement propre, distincts de celui des membres qui la composent. L'unité devra notamment mener une politique active de réponse à des appels à projets, en premier lieu ceux ouverts par l'établissement. Elle devra également mettre en place une véritable politique doctorale.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

De nombreux membres de l'unité possèdent une notoriété scientifique. À titre d'illustration, pour le seul axe intitulé Les personnes et la famille, on dénombre 21 invitations à des colloques durant la période évaluée, tandis que l'axe Le contrat et les obligations, a donné lieu à l'organisation de six colloques durant la période.

L'unité accompagne la carrière de ses membres en valorisant l'HDR, deux membres ayant soutenu durant la période évaluée. En amont, l'unité soutient la co-direction d'une thèse par un de ses membres qui n'est pas encore titulaire de l'HDR. En aval, l'unité a soutenu financièrement la publication aux éditions Mare & Martin de l'ouvrage issu de l'HDR d'une de ses membres, et ayant pour titre La propriété partagée (à paraître en 2024).

L'unité veille à assurer un encadrement doctoral de qualité. Cela commence dès le stade de la détection des doctorants avec le suivi de mémoires de recherche de master par des membres de l'unité, ainsi que par l'attribution d'un prix de 2 000 € récompensant la meilleure contribution produite par un(e) jeune chercheur(se) en matière de droit économique de l'environnement, le lauréat étant invité à produire une publication dans le cadre d'un ouvrage porté par l'unité. Les lauréats ont ainsi été invités à un colloque en juin 2022 et ont pu proposer une publication dans le cadre de l'ouvrage issu de ce colloque, et destiné à la publication chez Mare & Martin, dans la collection "Droit, science et environnement" (Le droit économique de l'environnement : acteur et méthodes, Mare & Martin, coll. "Droit, science et environnement", 2023). L'encadrement doctoral se poursuit lors de l'accompagnement de la thèse, des séminaires conduisant, plusieurs fois par an, des doctorants à exposer les problématiques se trouvant en relation avec leur thèse. Est évoqué un séminaire doctoral en septembre 2023 sur le thème de « La durabilité ».

L'unité a soutenu un projet de recherche intitulé La transition écologique du droit économique, co-dirigé par un membre de l'unité, réponse à un appel d'offre fructueux. S'étendant durant la période 2021-2024, le projet, financé par l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ), l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris Nord, est doté de 70 K€ et associe 30 chercheurs. Il donne lieu à la tenue de colloques intermédiaires. Un site internet assure la diffusion des travaux menés dans le cadre de ce projet.

Enfin, l'unité dispose d'un fonds documentaire très riche.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Créée récemment, l'unité possède, en tant que telle, une attractivité très relative. Pour la renforcer, l'unité devrait envisager une stratégie collective permettant de lui donner une identité et un rayonnement propres, distincts de celui des membres qui la composent.

Si l'unité est parvenue à obtenir un contrat de recherche durant la période évaluée, ce résultat a été permis par l'initiative individuelle d'un de ses membres, le projet portant sur un thème qui n'est pas directement en lien avec l'un des axes de recherches au moment où il a été porté. L'unité aura besoin de structurer une politique

active de construction de projets collectifs et de réponse à des appels à projets en tenant compte de ses axes, ou alors en pensant à ceux-ci au regard des projets collectifs qui pourraient émerger.

De la même manière, l'unité pourrait structurer une politique d'accompagnement à l'HDR et ne pas se limiter, même si c'est un début, à soutenir les initiatives individuelles.

L'unité devra continuer d'encourager la recherche doctorale, 13 doctorants pouvant être considérés comme un volume très modeste au regard de la composition de l'unité qui compte 12 professeurs et cinq maîtres de conférences HDR (quatre doctorants sur les 17 qui se trouvent au sein du LDP ont soutenu depuis le dépôt du rapport d'auto-évaluation). L'unité devra ainsi redéfinir sa politique doctorale afin de relever le nombre de doctorants, trop faible en l'état au regard de la composition de l'unité. Elle devra réfléchir à une meilleure articulation entre Masters et recherche ainsi qu'à un accompagnement collectif des doctorants qui, en l'état, apparaît plutôt défaillant. Cela passe par des actions diverses : organisation de manifestations scientifiques doctorales, ateliers doctoraux, implication des doctorants dans des conférences réunissant des enseignants-chercheurs, incitation à la constitution d'une association des doctorants, clarification des conditions dans lesquels les doctorants participent à la vie institutionnelle de l'unité, clarification des modalités de prise en charge des frais de déplacement, notamment. Il est également nécessaire de définir une politique visant à rendre le doctorat plus attractif : financements par des conventions CIFRE, définition des sujets de thèse en lien avec les priorités stratégiques de l'unité, recherche de doctorants en dehors de l'établissement par des procédures d'appel d'offres... La mise en place d'une politique doctorale pourrait justifier que cette mission soit confiée à un/une collègue de l'unité.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique est remarquable par son ampleur, sa qualité et par la diversité des supports de publication (ouvrages individuels, collectifs, revues) et des sujets abordés (ensemble des sous-disciplines du droit civil, droit de la propriété intellectuelle, droit de l'environnement, droit du numérique, droit pénal, droit du travail). La renommée des chercheurs permet au LDP de justifier de travaux particulièrement bien mis en valeur grâce à des publications dans les collections et les revues les plus prestigieuses. Malgré le succès et la qualité du projet de recherche « La transition écologique du droit économique », qui s'inscrit dans un axe transversal de recherche du LDP (responsabilité sociétale des entreprises) et traduit une véritable recherche collective, les productions du LDP demeurent essentiellement individuelles et donc portées par tel ou tel chercheur, bénéficiant, pour la publication de ses écrits, grâce à sa renommée, du soutien d'un éditeur.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'atout principal de l'unité repose sur l'excellence du nombre de ses chercheurs dont les publications sont à la fois nombreuses et de qualité. Il est notamment fait état de la publication de 83 articles dans des revues, 24 ouvrages, 68 chapitres d'ouvrages et 37 notices d'encyclopédie. Parmi ces publications, il est possible de citer des manuels renommés, parmi lesquels peuvent être cités : Droit d'auteur et droits voisins (LexisNexis, 2020), dont l'auteur unique est un chercheur du LDP ou encore trois ouvrages confiés à deux chercheurs du LDP (Droit civil, LGDJ, 2023 ; Droit des sûretés, LGDJ, 2022 ; Droit des régimes matrimoniaux, LGDJ, 2023) et enfin la rédaction récente d'un ouvrage important de Droit des biens (LexisNexis, 2023), dont un membre du LDP est coauteur. Les membres du LDP ont publié des articles dans des revues renommées telles que la Revue des procédures collectives, la Revue des contrats, la Revue internationale du droit d'auteur, Droit social, JCP, pour ne citer qu'elles.

En termes de travaux collectifs, l'action majeure du LDP aura été le projet de recherche collectif : La transition écologique du droit économique, financé par l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ), l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris Nord, à hauteur de 70 K€). Associant 30 chercheurs, ce projet s'est traduit par la tenue de deux colloques précités, l'un ayant donné lieu à un ouvrage (Le droit économique de l'environnement, acteurs et méthodes, Mare & Martin, 2024) et l'autre ayant été publié dans une revue, un troisième colloque étant à venir. Ce projet donnera lieu à la remise d'un rapport à l'IERDJ et à l'ADEME, rapport qui sera publié.

Pour ce qui est des axes de recherche que l'unité s'est donnée pour objectif de suivre, il ne peut qu'être constaté que chacun de ces axes est très largement traité, et ce, encore une fois, dans des revues prestigieuses ou des ouvrages de grande renommée. Il en va particulièrement ainsi pour les trois axes tels que personnes et famille, patrimoine et entreprise, contrat et obligations, même si le quatrième axe, numérique et nouvelles technologies, a également fait l'objet de publications individuelles, là aussi dans les revues prestigieuses préalablement mentionnées.

Il faut souligner que des travaux ont pu être menés en associant des praticiens, notamment à travers le partenariat privilégié avec le tribunal judiciaire de Créteil.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Un fort contraste existe entre les travaux individuels et les travaux collectifs : pour ce qui est de ces derniers, il n'est fait état que du projet de recherche collectif précité La transition écologique du droit économique qui a donné lieu à une publication et qui est issu d'un colloque interdisciplinaire (juin 2022) qui a partiellement impliqué le LDP (le LDP n'est en effet pas l'unique porteur de ce colloque et seuls deux chercheurs du LDP y ont participé), d'un colloque sur L'évolution des grandes notions du droit privé (avril 2022) et d'une conférence intitulée La solidarité - aspects du droit français (octobre 2021), non suivis de publication.

Si les quatre axes de recherche de l'unité sont alimentés par des publications individuelles nombreuses, il en va différemment pour les deux axes transversaux, et particulièrement pour l'axe Intelligence artificielle. Il est, dans ce cadre, simplement fait état d'un colloque L'intelligence artificielle : applications, recherche, innovations pédagogiques et défis technologiques, qui s'est tenu en 2020 et qui n'a apparemment pas donné lieu à une publication.

Au sujet de la science ouverte, les membres du laboratoire sont encouragés à mettre leur production sur HAL, mais les résultats ne semblent pas au rendez-vous.

Si l'unité dispose d'une charte des thèses, il n'est pas fait état de règles relatives à l'intégrité scientifique qui seraient présentes dans un règlement intérieur et il n'est pas justifié non plus d'éléments qui seraient proposés afin de renforcer la sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité scientifique en interne.

Il n'est pas fait état de productions scientifiques de doctorants, alors qu'il s'agit d'un critère non négligeable de qualification aux fonctions de maître de conférences.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Sous réserve d'un récent projet de recherche intitulé Transition écologique du droit économique, l'unité ne présente pas d'interactions non académiques notables, de partenariats formalisés. S'il n'existe actuellement aucune politique en ce sens, la direction de l'unité évoque une réflexion future. S'agissant des produits à destination du monde socio-économique, la direction de l'unité comprend cette référence au regard des manifestations et ouvrages publiés, à titre individuel, par ses membres, assimilant ainsi la production scientifique et le développement de produits à destination du monde socio-économique. Il n'existe en réalité aucune démarche globale à destination du monde socio-économique. Toutefois, on note des efforts entrepris en fin de période d'évaluation (mise en place de relations avec le tribunal judiciaire de Créteil, avec le barreau du Val de Marne) qui offre une perspective à consolider. De même, l'unité n'est pas ancrée dans son territoire alors que l'accès à l'information juridique et la sensibilisation des citoyens au droit présentent un sens particulier dans l'environnement de l'UPEC. Enfin, sous réserve de deux sollicitations d'un enseignant-chercheur par des médias, il n'existe aucune politique de partage des connaissances avec le grand public.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Un projet de recherche relatif à « la transition écologique du droit économique » permet de nouer des liens avec la MSH Paris-Nord et l'ADEME qui cofinancent le projet.

Le directeur de l'unité a parfois été sollicité (deux fois), à titre individuel, par des médias, sur des sujets relevant du droit des successions, en l'occurrence par Le Nouvel Obs et par la chaîne Cnews.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Est évoquée, sans aucune précision, la promotion des activités de recherche auprès d'institutions publiques (extranationales, nationales et locales) et des entreprises privées (avocats à la Cour, notaire, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, juristes d'entreprise, en vue d'établir des partenariats). Toutefois, si, à titre individuel, des enseignants-chercheurs sont sollicités auprès desdites institutions et entreprises, il n'existe pas de véritables partenariats formalisés par des conventions ou des actions récurrentes. On note cependant des efforts entrepris en fin de période d'évaluation (mise en place de relations avec le tribunal judiciaire de Créteil, avec le barreau du Val de Marne) qui offre une perspective à consolider.

Le laboratoire n'a pas d'ancrage territorial ni de politique de partage des connaissances avec le grand public alors que le territoire peut constituer un terrain privilégié de l'information juridique et de la sensibilisation au droit.

Il n'a pas non plus adopté des dispositions pour encourager la prise de parole de ses personnels dans l'espace public.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'unité annonce vouloir poursuivre sur sa trajectoire et continuer son activité dans le cadre de ses quatre axes thématiques et de ses deux axes transversaux. Pour autant, afin de tenir compte des évolutions sociétales et notamment écologiques, l'unité a récemment fait évoluer sa structuration, transformant l'axe Entreprise et Patrimoine en Entreprise, Patrimoine et environnement. L'unité entend également créer un nouvel axe transversal consacré au droit pénal afin d'accorder une place plus importante aux chercheurs pénalistes qui composent l'unité. L'unité ambitionne de développer davantage l'axe thématique Numérique, jusqu'ici moins soutenu que les autres axes, afin de procéder à un rééquilibrage et de développer la synergie entre les axes.

L'unité entend aussi développer la recherche collective, renforcer ses liens avec l'unité dont elle est issue, le MIL.

Tout en encourageant fortement les évolutions mentionnées ci-dessous, en particulier la mise en place d'une véritable politique collective de recherche, l'unité doit impérativement réfléchir à une approche moins disciplinaire afin de construire une identité. Cette démarche suppose d'envisager une politique plus structurée d'actions, notamment de projets collectifs de recherche, autour de projets plus ambitieux et innovants.

L'unité considère que ces évolutions reposent sur un renforcement du pilotage et sur la mise en place d'une gouvernance plus stratégique.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Sur le plan de la gouvernance, l'unité doit adopter des réflexes plus institutionnels, ce qui passera par l'application plus rigoureuse des règles de fonctionnement qui pourraient par ailleurs être rediscutées. La gouvernance doit devenir plus stratégique, ce qui inclut un pilotage plus fin des questions budgétaires.

L'unité devrait envisager un affichage moins disciplinaire de son activité pour aller vers une approche plus dynamique et innovante afin de construire une identité qui fait défaut. Cela pourrait la conduire à remettre en cause sa structuration en axes, voire à changer de nom.

À ces fins, il est recommandé de créer un comité de direction, avec des chargés de mission (par exemple, pour les doctorants), et une commission scientifique déterminant le projet scientifique et en particulier les thématiques de recherche spécifiant l'identité du laboratoire.

Il est recommandé de voter un budget, avec une répartition des postes de dépenses, et de rédiger des procès-verbaux.

Il est recommandé de définir un mode de désignation des doctorants au conseil de laboratoire et de les inviter à participer à des délibérations.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Pour accroître son attractivité, l'unité devra notamment mener une politique active de réponse à des appels à projets, en premier lieu ceux ouverts par l'établissement. La réponse à des appels à projets devra faire partie des priorités de l'unité et être formalisée en tant que telle.

L'unité devra définir une véritable politique doctorale afin de relever le nombre de doctorants. Elle devra réfléchir à une meilleure articulation entre masters et recherche ainsi qu'à un accompagnement collectif des doctorants.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'unité devra impérativement profiter de la prochaine période d'évaluation pour construire une véritable identité et développer une dynamique de recherche proprement collective. Ces évolutions devront être pensées en lien avec les thématiques de recherche de l'établissement.

Les doctorants pourront aussi être invités à participer à la production scientifique de l'unité, ce qui suppose un accompagnement dans la préparation de travaux et dans la publication de ces derniers.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Au regard du fort impact sociétal de ses recherches, l'unité devrait conclure des partenariats formalisés avec des institutions et des entreprises, ou s'inscrire dans des partenariats déjà existants par la faculté de droit pour valoriser la recherche.

L'unité doit impérativement renforcer son ancrage sur le territoire, notamment en imaginant des actions ouvertes à tous les publics.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 29 novembre 2024 à 09h45

Fin : 29 novembre 2024 à 16h30

Entretiens réalisés : en présentiel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres – Planning des entretiens du vendredi 29 novembre 2024 - Évaluation du LDP

9 h 45 – 10 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique

10 h 00 – 10 h 30 1ère Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence de Monsieur Frédéric Bicheron, directeur du LDP et de Madame Marie-Alice Chardeaux, directrice adjointe du LDP.

10 h 35 – 11 h 20 2ème Séquence – 45 minutes

Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, en la présence de Madame Carole Henique-Greciet, Vice-Présidente Recherche, UPEC.

11 h 20 – 11 h 30 Pause

11 h 30 – 12 h 30 3ème Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses.

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

13 h 30 – 14 h 00 4ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

14 h 00 – 14 h 30 5ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

14 h 30 – 14 h 45 Pause

14 h 45 – 15 h 15 7ème Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos, en la présence Monsieur Frédéric Bicheron, directeur du LDP et de Madame Marie-Alice Chardeaux, directrice adjointe du LDP.

15 h 15 – 16 h 30 Entretien à huis-clos du comité d'experts, en la présence du conseiller scientifique

16 h 30 Fin des entretiens

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Vice-Présidence de la recherche et de
la commission de la recherche :

Mme Carole Hénique - VPCR
Université Paris-Est Créteil (UPEC)
61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil France

Affaire suivie par :

M. Lionel Casterman
Responsable du pôle structuration et
stratégie scientifique
Tél. +33 (0)1 45 17 71 08
lionel.casterman@u-pec.fr

Créteil, le 30 janvier 2025

**Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation Hcéres - DER-
PUR260025113-SHS2-LDP (Laboratoire de droit privé)**

Nous tenons tout d'abord à remercier le conseiller scientifique qui a accompagné le processus d'auto-évaluation et l'évaluation elle-même pour son écoute et la bienveillance dont il a fait preuve durant l'ensemble du processus. Nous adressons également nos remerciements les plus sincères aux membres du comité d'experts et à son président pour le rapport d'évaluation du LDP dont nous partageons le diagnostic et, pour l'essentiel, les recommandations.

Nous remercions les membres du comité d'avoir souligné les éléments distinctifs du positionnement et des orientations stratégiques du LDP avec son identité forte qui couvre largement les champs du droit privé.

Nous ne formulons pas d'observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de cette unité de recherche.

Nous prendrons note des recommandations et en tant que tutelle, nous nous efforcerons à soutenir le LDP pour lui permettre de répondre aux axes d'amélioration tout en restant attentifs aux enjeux posés par les changements des contextes de la recherche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Carole Hénique


Vice-présidente de la recherche et
de la commission de la recherche

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

